

POLICY / POLITIQUE		44-001
Title: Funding Requests	Effective / En vigueur: 00/00/0000	Release / Diffusion 00X
Titre : Demandes de financement		Page 1 of / de 2

AUTHORITY

Workplace Health, Safety and Compensation Commission and Workers' Compensation Appeals Tribunal Act (S.N.B. 1994, c. W-14) – sections 7 (a), (b), (d), and (k).

POLICY

WorkSafeNB may support funding requests from charitable or not for profit organizations when it helps advance WorkSafeNB's mandate and strategic direction.

DEFINITIONS

N/A

INTERPRETATION

- All requests are evaluated to determine whether WorkSafeNB's financial support will:
 - Increase knowledge of workplace health and safety;
 - Promote injury and disease prevention;
 - Enhance awareness of WorkSafeNB and its activities; or
 - Build stakeholder and community relations.
- Meeting the above criteria does not guarantee funding approval. Proposals will be considered relative to each other and within the established budget.

AUTORITÉ

Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail et le Tribunal d'appel des accidents au travail (L.N.-B. 1994, chap. W-14), alinéas 7a), b), d) et k).

POLITIQUE

Travail sécuritaire NB peut approuver des demandes de financement d'organismes de bienfaisance ou sans but lucratif lorsque le financement aide à faire avancer son mandat et son orientation stratégique.

DÉFINITIONS

Sans objet

INTERPRÉTATION

- Toutes les demandes sont évaluées afin de déterminer si l'aide financière de Travail sécuritaire NB :
 - servira à accroître les connaissances en santé et en sécurité au travail;
 - aidera à faire la promotion de la prévention des blessures et des maladies;
 - permettra d'accroître la sensibilisation à Travail sécuritaire NB et à ses activités;
 - aidera à établir des liens avec les intervenants et la communauté.
- Le fait de satisfaire aux critères plus haut ne garantit pas l'approbation du financement. Les propositions seront considérées par rapport à d'autres et selon le budget établi.

POLICY / POLITIQUE

XX-XXX

Title: Funding Requests

Titre : Demandes de financement

Page 2 of / de 2

- | | |
|--|---|
| <p>3. WorkSafeNB's Board of Directors approves the annual budget. The President and CEO approves funding requests within that budget.</p> <p>4. WorkSafeNB may require the funding recipient to sign a Contribution Agreement with terms such as:</p> <ul style="list-style-type: none">• Funding amount;• Duration of funding;• Performance targets;• Reporting requirements (quarterly updates, annual reports, etc.); and• When funding will terminate. | <p>3. Le conseil d'administration de Travail sécuritaire NB approuve le budget annuel. Le président et chef de la direction approuve les demandes de financement selon ce budget.</p> <p>4. Travail sécuritaire NB peut exiger que le bénéficiaire du financement signe une entente de contribution précisant ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none">• le montant du financement;• la durée du financement;• les cibles de rendement;• les exigences en matière de rapports (mises à jour trimestrielles, rapports annuels, etc.);• la date à laquelle le financement prendra fin. |
|--|---|

AMENDMENT HISTORY

1. Original policy.

APPROVAL DATE

Board of Directors 00/00/0000

HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

1. Politique initiale.

DATE D'APPROBATION

Conseil d'administration : xx/xx/xxxx